



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



# HARIS DECEMBRE 2021

**Numéro 004**



Éditée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

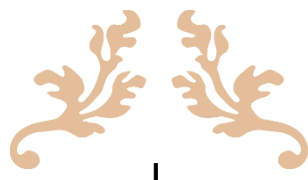
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations  
Internationales et Stratégiques  
(HARIS)

N°004 Décembre 2021

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations  
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



## Administration de la Revue

**Directeur Scientifique :**  
Professeur M'BRA EKANZA  
Simon-Pierre (Professeur  
Émérite du CAMES, Université  
Felix Houphouët-Boigny)

**Directeur de Publication :**  
CAMARA Moritié (Professeur  
Titulaire d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire)

**Directeur de Rédaction :**  
KOUAKOU N'DRI Laurent  
(Maître de Conférences  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Coordonnateur de  
Publication :** SILUE Nahoua  
Karim (Assistant d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire)

**Trésorière :** YAO Elisabeth  
(Assistante en Histoire  
économique, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Chargés de diffusion :** KEWO  
Zana (Assistant d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Péleforo Gon  
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Webmaster :** Ignace ALLABA  
(Maître de Conférences Études  
germaniques, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Éditeur :** CERRI (Cellule  
d'Études et de Recherches en  
Relations Internationales,  
Université Alassane  
OUATTARA)

**Website :** [www.revueharis.org](http://www.revueharis.org)

**Courriels :** [contact1@revueharis.org](mailto:contact1@revueharis.org) [cerriuao01@gmail.com](mailto:cerriuao01@gmail.com)



## Comité Scientifique

**-M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**-KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**- Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

**-Jean-Noël LOUCOU**, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

**-KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**-Francis AKINDES**, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

**-ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

**-SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

**-Ousseynou Faye**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

**-Samba Diakité**, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

**-Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

**-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

**-GBODJE Sékré Alphonse**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



## Comité de Lecture

-**BATCHANA E**ssohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU A**gba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA M**oritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

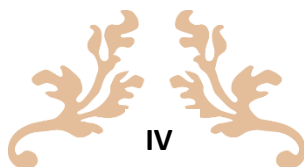
-**Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN B**enoit, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE A**ntoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

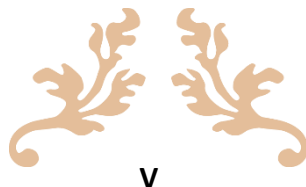
-**BAMBA A**bdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan M**ohamed, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



## Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue [www.revueharis.org](http://www.revueharis.org)). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



# Sommaire

**ASSOUANGA Kouakou Laurent**

Subversion et rapports conflictuels entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara (1983-1985) .....7-20

**Dr. Windata Miki ZONGO**

La politique étrangère du Burkina-Faso de la quatrième République : continuités et ruptures de l'action extérieure d'un petit Etat.....21-36

**KRA Yao Séverin**

Les esclaves domestiques dans la guerre entre Français et Baoulé de 1893 à 1911.....37-51

**Toussaint KOUNOUHO**

Combattre le terrorisme transnational par la force armée : une lecture des mutations fragiles de la puissance militaire française dans le Sahel.....52-67

**Amidou KONÉ**

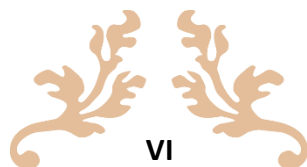
Kant, l'organisation des Nations Unies et les avatars du cosmopolitisme .....68-78

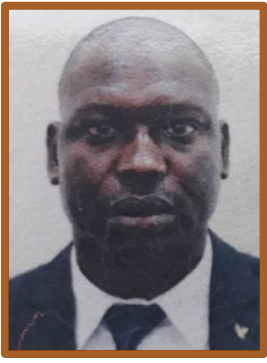
**KORÉ Franck Emerson**

La politique de l'Algérie en Afrique Subsaharienne : Les raisons d'une présence très accrue (1963-1984).....79-92

**KREMET Henri Brou Bédié**

La Centrafrique, « la demeure » des opérations de maintien de la paix (1997-2016).....93-108





## **Subversion et rapports conflictuels entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara (1983-1985)**

**ASSOUANGA Kouakou Laurent**

Université Félix Houphouët-Boigny/ Abidjan Côte d'Ivoire  
[laureass@yahoo.fr](mailto:laureass@yahoo.fr)

### **Résumé**

Les relations d'antipathie sous fond de guerre de leadership entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta revêtent plusieurs intérêts scientifiques. Ces rapports ombrageux sont d'abord tributaires des divergences idéologiques entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara sur la marche de l'Afrique. Ensuite, cette relation d'altérité entre les deux leaders emblématiques s'apparente à une « guerre de génération » entre le patriarche Houphouët-Boigny, attaché au droit d'aînesse et aux usages protocolaires, et le capitaine Thomas Sankara adepte de la révolution qui proscriit la gérontocratie et la féodalité. Cette étude a pour but de faire l'autopsie ou décrypter, sous le prisme d'actes de sédition réciproques entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta, les rapports confligènes entre Houphouët et Sankara. A l'issue de nos investigations, fondées le croisement des données et la confrontation des sources, nous avons pu révéler que les rapt d'opposants, les crimes à relent politiques et les attentats savamment ourdis ont servi de terreau fertile à cette « guerre d'inimitié » entre les deux Chefs d'Etat voisins.

**Mots clés :** rapt, crime, sédition, friction, crise, altérité, conflit

### **Abstract**

The relations of antipathy under the basis of leadership war between the Ivory Coast and the Upper Volta are of several scientific interests. These shady relations are firstly dependent on the ideological differences between Houphouët-Boigny and Thomas Sankara on the march of Africa. Then, this relationship of otherness between these two emblematic leaders is akin to a "generational war" between the patriarch Houphouët-Boigny, attached to the birthright and protocol practices, and Captain Thomas Sankara, follower of the revolution which outlaws gerontocracy and feudalism. The purpose of this study is to carry out an autopsy or decipher, through the prism of reciprocal acts of sedition between the Ivory Coast and Upper Volta, the conflicting relations between Houphouët and Sankara. At the end of our investigations, based on the cross-referencing of data and the comparison of sources, we were able to reveal that the kidnappings of opponents, political smacking crimes and the cleverly planned attacks have served as fertile ground for this "war of war". 'enmity' between neighboring Heads of State.

**Keywords:** kidnapping, crime, sedition, friction, crisis, otherness, conflict.



## Introduction

Le 4 août 1983, le capitaine Thomas Sankara évince le médecin-militaire Jean Baptiste Ouédraogo du pouvoir d'Etat et instaure la révolution en Haute Volta (R. Otayek, *Année africaine*, 1983, pp86-106). Décomplexé, progressiste et rompu à l'art oratoire, l'officier ne s'embarrasse point de courtoisie diplomatique pour critiquer l'establishment africain qui sacrifie les intérêts vitaux de leurs peuples, brade la souveraineté et la dignité de l'Afrique sur l'autel de leur maintien au pouvoir par l'Elysée. L'indépendance assumée de Sankara à l'égard de la France, son audace et ses critiques acerbes contre les valets de l'impérialisme, subjuguent, certes, la jeunesse africaine mais rompt avec la perception politique du patriarche Houphouët-Boigny artisan de liens étroits entre la France et ses ex-colonies.

Pour se prémunir de toute déstabilisation de la vieille garde politique, symbole de compromission avec l'occident, Sankara initie des procès contre les anciens dignitaires de la Haute Volta contraignant, de facto, l'opposant Macaire Ouédraogo à l'exil en Côte d'Ivoire. A Abidjan, l'opposant irréductible obtient le statut de réfugié politique et devient l'adjoint du magnat voltaïque de l'hôtellerie ivoirienne Valentin Kinda. L'asile politique accordé à Macaire Ouédraogo en Côte d'Ivoire, condamné par contumace en Haute Volta, provoque l'ire des gardiens de la révolution sankariste (R. Otayek, *Politique africaine*, 1983, pp85-92).

Le Capitaine Sankara suspecte la Côte d'Ivoire d'abriter, sous couvert de l'hospitalité, des agents de déstabilisation et des opposants hostiles à la Révolution. En Côte d'Ivoire, le prosélytisme à fort relent de révolution de l'officier trublion agace l'exécutif ivoirien et son discours

antioccidental qui érige, le Chef de l'Etat ivoirien, au rang de valet de l'impérialisme, heurte les sensibilités au sein du régime d'Abidjan. Dès lors, la tentative de rapt de Macaire Ouédraogo en 1984, l'assassinat de son hôte Valentin Kinda en 1985 ainsi que le double attentat contre l'hôtel Président de Yamoussoukro et d'un camp militaire à Ouagadougou altèrent les relations entre le Président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny et le Chef de la Révolution burkinabé, Thomas Sankara. Comment l'asile politique aux opposants voltaïques, la suspicion et la controverse autour de crimes politiques et d'actes séditieux ont détérioré les rapports entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, puis altéré les relations personnelles entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara de 1983 à 1985 ?

Ce thème s'inscrit dans la dynamique de l'histoire des relations internationales car elle pose la problématique des intérêts vitaux et stratégiques des Etats comme moyen d'expression des rapports de forces. En sus, il met en exergue le caractère cognitif des détenteurs de l'exécutif comme facteur d'altérité entre Etats voisins. Or, le Droit pénal international mentionne que les rapports interétatiques, objet de notre recherche, sont régis par « (...) des règles (...) applicables (...) entre Etats ou membres de la société internationale » (S. Dreyfus, 1978, p10).

Prescriptions légales de portée universelle, les règles de bon voisinage consignées dans les traités, conventions et accords ont primauté sur toutes considérations d'ordre affectif. Ainsi, « deux Etats [de diverses obédiences idéologiques] sont tenus d'entretenir des relations de bon voisinage fondées sur le respect de la souveraineté de chaque peuple et de

l'intégrité du territoire »<sup>1</sup>. Mais, les guerres de leadership, sous fonds d'actes subversifs, ont brisé les relations, jadis cordiales, entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta imposant ainsi des relations d'altérité et des rapports confligènes entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

Etude discursive et mémorielle alternant confrontations de sources et croisement des données, cet article a pour but de décrypter les tribulations politiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso sous le prisme des actes de sédition lors de la révolution sankariste. A la lumière des revues scientifiques (*Politique africaine, Année africaine, Carrefour africain etc.*), des périodiques (*Jeune Afrique, Fraternité Matin, Sidwaya etc.*), des bandes sonores audiovisuelles et radiophoniques (*Archives de la RTI, de la Voltavision, les bulletins Afrique de l'AFP*), nous avons dégagé trois axes de recherche.

Le premier axe décrypte les subtilités politiques de la tentative de rapt de Macaire Ouédraogo à Abidjan. Le second, décèle les connotations diplomatiques de l'assassinat de Valentin Kinda et enfin le troisième axe fait l'autopsie des contingences sécuritaires du double attentat de Yamoussoukro et de Ouagadougou en 1985.

## **1- Le rapt d'officiels ivoirien et voltaïque (Jan. Fév. 1984)**

### **1.1-Tentative de rapt et assignation à résidence de Macaire Ouédraogo à Abidjan.**

Le 26 octobre 1983, les Comités de Défense Révolutionnaires (CDR), qui font office de gardien de la Révolution en Haute Volta publient un rapport qui mentionne que « La Côte d'Ivoire aide les félons voltaïques à renverser l'ordre

établi en Haute-Volta »<sup>2</sup>. Ainsi, en février 1984, « l'opposant voltaïque à Abidjan [Macaire Ouédraogo] échappe de justesse (...) à une tentative d'enlèvement »<sup>3</sup>. En effet, trois individus cagoulés et embusqués faisaient depuis l'aurore le guet de Macaire Ouédraogo. Aussitôt sorti de sa résidence que les ravisseurs se ruent sur lui pour l'enlever. Maîtrisé par les malfaiteurs, Macaire Ouédraogo doit son salut à la promptitude de ses cris qui alertent ses voisins. Pris de peur, les ravisseurs prennent la fuite pour échapper à la vindicte populaire. S'agit-il d'agents venus de Ouagadougou ou de simples cambrioleurs ?

Pour les autorités d'Abidjan plusieurs indices accréditent la thèse d'une tentative de rapt politique. La plupart des quidams qui écument la ville d'Abidjan ne portent de cagoules que pour se soustraire des caméras de surveillance ou des regards indiscrets lorsqu'ils sévissent dans un quartier où ils sont connus. Comme *modus operandi*, ils tendent des embuscades aux potentielles victimes ou font irruption chez elles. Armés généralement d'armes à feu, ces scélérats tiennent en respect la cour, dévalisent argent et objets précieux. Sauf règlement de compte, résistance des victimes à leurs desideratas ou volonté d'annihiler d'éventuelles preuves de leur forfaiture, ces quidams portent rarement atteinte à leur intégrité physique. Bref, faire le pied de grue, à l'aurore, d'un opposant prouve manifestement qu'il ne s'agissait pas de simples quidams de la pègre d'Abidjan mais de ravisseurs aux ordres. Consterné par le rapt de l'opposant voltaïque, le Président Houphouët-Boigny invite :

les (...) Africains qui ont trouvé refuge sur son sol au respect scrupuleux de la loi de l'hospitalité et à s'abstenir de toute action susceptible

<sup>1</sup> *Fraternité Matin* du lundi 14 octobre 2002.

<sup>2</sup>S. Diallo, *Jeune Afrique* n°1194 du 23/11/1983, p43

<sup>3</sup>S. Andriamirado, *Jeune Afrique* n°1223 du 13/06/ 1984, p27

de porter atteinte aux relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération que la Côte d'Ivoire entend entretenir avec tous les pays africains » [tout en prévenant] qu'il ne tolérera pas que cette terre d'hospitalité et d'accueil qu'est la Côte d'Ivoire soit utilisée à des fins de règlement de compte ou d'assassinat politique » [en guise d'avertissement il affirme] qu'il n'hésitera pas à mettre hors d'état de nuire tous ceux qui, profitant de cet havre de paix, veulent attenter à la vie et aux biens de ses habitants, qu'ils soient d'origine ou d'adoption <sup>4</sup>

En vérité, le Chef de l'Etat ivoirien suspecte l'infiltration d'espions voltaïques sur le sol ivoirien car des « jeunes ivoiriens partis pour Ouagadougou faire des études revinrent à Abidjan en affirmant qu'ils avaient été enrôlés pour aller suivre un entraînement militaire en Libye »<sup>5</sup>. Ces derniers subjugués par les discours révolutionnaires de Sankara serrèrent ses bras séculiers en Côte d'Ivoire d'où la sévère mise en garde du Ministre ivoirien de l'Education, Balla Keita : « Les traditions d'hospitalité qui règnent en Côte d'Ivoire nous incitent à accueillir nos frères étrangers. Mais de telles traditions n'excluent pas que l'on soit vigilant face aux fauteurs de troubles et aux agents de la déstabilisation »<sup>6</sup>.

Le capitaine révolutionnaire réfute les allégations ivoiriennes et suspecte le Président Félix Houphouët Boigny d'obstruer le ralliement (B. Jaffré, 1989, p162.) de Macaire Ouédraogo au Conseil National de Révolution (CNR). Naguère protégé d'Houphouët-Boigny, Maurice Yaméogo, ancien Chef de l'Etat voltaïque, est promu Conseiller spécial de Sankara. Or, Macaire Ouédraogo, est l'héritier politique de Maurice Yaméogo. L'opposant voltaïque en exil en Côte d'Ivoire doit son aura et son prestige au PDV-RDA

de Maurice Yaméogo (O. Coulibaly, 1989, p13). Macaire Ouédraogo s'est servi de l'ancien parti unique comme tremplin pour devenir le Chef de fil de l'opposition voltaïque après l'éviction de son mentor du pouvoir d'Etat en 1966. Alerté des manœuvres politiques de Sankara, Houphouët-Boigny assigne Macaire Ouédraogo en résidence surveillée. Le capitaine Sankara, « attentif à ce qu'il aurait pu faire passer pour un important ralliement, n'a pas manqué d'exiger immédiatement sa libération »<sup>7</sup>.

Condamnant l'assignation à résidence de Macaire Ouédraogo à Abidjan, Sankara martèle : « Nous sommes bien informés de leurs complots, des tentatives de division, d'opposition, des tentatives d'assassinat, mais à travers leurs manies, nous comprenons que ces réactionnaires patentés confondent la marche d'un peuple et l'évolution d'un individu »<sup>8</sup>. Hébété par la rhétorique révolutionnaire et les invectives de Sankara, Félix Houphouët-Boigny déclare :

C'est de son âge. Il va s'assagir. J'ai connu moi aussi ma période de fièvre révolutionnaire (...) les grands changements sont presque toujours partis de rêve parfois les plus fous. Mais passé le temps de l'euphorie, ceux qui n'ont pas su tenir compte des rapports de force dans le monde pour se ménager des marges de manœuvre ont conduit leurs pays à l'échec (C. Alliali, 2008, p44).

Loin d'être une manœuvre politique du Président Félix Houphouët-Boigny, le refus d'extradition de Macaire Ouédraogo vers le Burkina Faso résulterait de contraintes juridiques et diplomatiques. En absence de toute convention d'extradition entre les deux pays, le Burkina Faso devait formuler,

<sup>4</sup> *Fraternité Matin* n°6152 des 13-14/04/ 1985, p28

<sup>5</sup> B.Y. Béchir, *Jeune Afrique* n°1399 du 28/10/1987, p40.

<sup>6</sup> *Fraternité Matin*, n°5671 du 13 septembre 1983, p9

<sup>7</sup> *Dépêche Bulletin quotidien d'Afrique/AFP* du 6 août 1985.

<sup>8</sup> *Sidwaya* n°352 du 12/09/1985, p3.

grâce aux pièces de conviction juridiques et par le biais de canaux diplomatiques habilités, la demande d'extradition de Macaire Ouédraogo au Président ivoirien. En effet, le Code pénal ivoirien stipule que :

Toute demande d'extradition est accordée au gouvernement (...) par voie diplomatique et accompagnée, soit d'un jugement ou d'un arrêt de condamnation, même par défaut ou par contumace, soit d'un acte de procédure criminelle décrétant formellement ou opérant de plein droit le renvoi de l'inculpé ou de l'accusé devant la juridiction répressive, soit d'un mandat d'arrêt ou de tout autre acte ayant la même force et décerné par l'autorité judiciaire, pourvu que ces derniers actes renferment l'indication précise du fait pour lequel ils sont délivrés et la date de ce fait <sup>9</sup>.

En outre la forme, la demande d'extradition ne peut prospérer que si elle n'obéit pas à des impératifs politiques. En effet, le Code pénal ivoirien précise que « l'extradition n'est pas accordée lorsque le crime ou le délit a un caractère politique ou lorsqu'il résulte des circonstances que l'extradition est demandée dans un but politique »<sup>10</sup>. Bref, la demande d'extradition de Thomas Sankara n'est pas revêtue de la forme car elle a été formulée en dehors de toutes notifications officielles des autorités ivoiriennes et a pour fondement le délit politique proscrit par le Code pénal ivoirien.

Mais l'assignation à résidence de Macaire Ouédraogo peut être interprétée comme une volonté de l'exécutif ivoirien de torpiller tout ralliement de Macaire Ouédraogo à Sankara. Pour les autorités d'Abidjan, il est impérieux de se prémunir de toutes confessions de l'opposant dès

son retour à Ouagadougou qui accrédi teraient les manœuvres de déstabilisation orchestrées contre Sankara ou aveux qui incrimineraient l'exécutif ivoirien.

Consterné et pris d'émoi, l'ancien Président voltaïque Maurice Yaméogo s'insurge « (...) j'ai dit à Houphouët de faire gaffe. Je lui ai dit qu'il jouait avec le feu, car à l'heure actuelle notre pays est tellement mobilisé que si jamais on touchait à un seul pilier de notre édifice national, il surgirait de partout des forces insoupçonnées pour le défendre »<sup>11</sup>. Au lendemain de l'assignation à résidence de Macaire Ouédraogo en Côte d'Ivoire, le rapt de douaniers ivoiriens ravive les tensions entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

### **1.2-Le rapt de douaniers ivoiriens par les gardiens de la révolution voltaïque (Fév.1984).**

Le 12 février 1984, trois douaniers ivoiriens en poste à la frontière ivoiro-voltaïque sont enlevés par des militants des CDR et conduits *manu militari* à Ouagadougou. Surpris, Houphouët envoie dès le lendemain une forte délégation auprès du CNR pour obtenir leur libération (S. Andriamirado. Pour les autorités voltaïques, au-delà de toute provocation, il s'agit de saper la quiétude du Président Houphouët-Boigny et montrer la capacité de nuisance de la junte voltaïque. En vérité, ces douaniers devaient servir d'otages à Sankara au cas où les autorités d'Abidjan refuseraient d'extrader Macaire Ouédraogo vers le Burkina Faso.

Par ailleurs, il s'agit pour Thomas Sankara d'expérimenter ou de simuler des méthodes d'enlèvements, de rapt et de kidnapping d'opposants

<sup>9</sup> La loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers Titre II- De la procédure de l'extradition. Art.9 in *Code de procédure pénale*, Ed CNDJ, Abidjan, 368p, <http://www.cndj.ci>.

<sup>10</sup> La loi 10/03/1927 relative à l'extradition des étrangers, titre I: des conditions de l'extradition. Art.5. in *Code de procédure pénale*, Ed CNDJ ; Abidjan, 368p, <http://www.ci>.  
<sup>11</sup> *Carrefour Africain* n°902 du 27/09/1985.

burkinabé de Côte d'Ivoire. Consterné, le Ministre d'Etat ivoirien, Sery Gnoléba affirme que « dans la tourmente politique qui nous entoure, il est indéniable que notre stabilité suscite des rancunes »<sup>12</sup>. En sus, le Ministre de l'Education nationale, Balla Keita, appelle les Ivoiriens à « barrer la route (...) aux déstabilisateurs mortifiés »<sup>13</sup>.

En représailles au rapt de douaniers ivoiriens, les services de sécurité de Côte d'Ivoire durcissent les contrôles contre les Burkinabés. Le 5 mars 1985, Mamadou Traoré un responsable du régime burkinabé est arrêté sur ordre de l'exécutif ivoirien (S Andriamirado, 1987, p138). Ce dernier en escale à l'aéroport d'Abidjan, pour une mission à Arusha en Tanzanie, est soumis à un interrogatoire des services de renseignements ivoiriens au sein de la Direction de Surveillance du Territoire avant d'être libéré avec des excuses : il y a eu erreur sur la personne !

En vérité, l'exécutif ivoirien et les services aéroportuaires ivoiriens étaient informés via les canaux diplomatiques habilités et les usages du Code de la navigation aérienne de l'escale à Abidjan de l'officiel burkinabé. Mais les responsables du CDR sont considérés en Côte d'Ivoire comme des agents déstabilisation responsables de la tentative de rapt de l'opposant Macaire Ouédraogo et de l'enlèvement des douaniers ivoiriens. Or, Mamadou Traoré l'un des commandants en Chef du CDR.

L'audition de Mamadou Traoré par les services de renseignement ivoiriens provoque colère et irritation au Burkina Faso. En tournée à Banfora, Pierre Ouédraogo, secrétaire général des CDR, chargé de « veiller à la sécurité de la révolution voltaïque »

avec mission de « dépister par le canal des CDR, tous les ennemis potentiels ou supposés (...) »<sup>14</sup> martèle : « Ceux que l'on appelle les vieux sages<sup>15</sup> de l'Afrique ne sont que les gardes-chiourmes de l'impérialisme » (S. Andriamirado, 1987, p132). Sur un ton martial, Pierre Ouédraogo menace « de porter la révolution dans tous les pays membres du Conseil de l'entente notamment en Côte d'Ivoire »<sup>16</sup>

Prince héritier Akouè, élevé selon les vertus de la monarchie, Houphouët-Boigny considère le droit d'aînesse comme un principe intangible. Ainsi, les diatribes et quolibets [vieux crocodiles affamés] des jeunes révolutionnaires du Burkina Faso le vexent. Ils sont durs à admettre. En effet, dans le monde akan, la société est bien hiérarchisée avec au sommet de l'État les *Eyessikafouè* c'est-à-dire les riches et les nobles que sont le Roi, ses notables et les grands propriétaires terriens. Ensuite viennent les *Adoumoufouè*, les *Nissifouè* et les *Alloufouè*. Cette frange de la société est composée des gardiens de la tradition, des herboristes, des guérisseurs, des prédicateurs, des oracles et des grands chasseurs. Puis, les *Eyaléfouè*, constitués de la grande masse paysanne et des pauvres.

Enfin, au bas de l'échelle sociale, les *Ekangafouè* que sont les captifs de guerre et les esclaves de cases. Donc le mutisme du Président ivoirien face aux diatribes de Sankara s'explique par son rang social. En pays Akan, le Roi ou Nanan se réfère toujours à ses notables [les Ministres Balla Keïta et Siméon Aka] pour s'adresser à son auditoire. Il parle toujours en dernier ressort car il y va de son autorité et de son prestige.

Le droit d'aînesse, Thomas Sankara n'a que mépris car sa

<sup>12</sup> *Fraternité Matin* n°5671 du 13/09/1983, p9

<sup>13</sup> *Fraternité Matin* n°5671 du 13/09/1983, p9

<sup>14</sup> D. Siradou *Jeune Afrique* n°1199-1200 du 28/12/ 1983 au 4/01/1984, p69

<sup>15</sup> Id., « Les sages et l'enfant terrible » in *Jeune Afrique*, n°1188 du 12 octobre 1983, p43.

<sup>16</sup> B.Y. Béchir *Jeune Afrique* n°1399 du 28/10/ 1987, p40.

révolution est incompatible avec la féodalité et la gérontocratie. Deux faits inédits au Burkina Faso témoignent de l'hostilité de Sankara envers l'autorité traditionnelle. Alors qu'il recevait les honneurs lors d'une cérémonie, Thomas Sankara aurait exigé du Moro Naba, Chef suprême des Mossi, qu'il ôte son bonnet avant de lui présenter ses honneurs. Ensuite, Sankara aurait suspendu la fourniture d'électricité chez le souverain Mossi parce qu'il ne se serait pas acquitté de sa facture que les usages protocolaires imputaient au budget de la Présidence la République (C. Alliali, 2008, p45).

Aussitôt la tournée de Pierre Ouédraogo achevée à Banfora, que le Chef de l'Etat ivoirien dépêche à Korhogo, région jouxtant la frontière de la Haute-Volta, son Ministre de l'Education Balla Kéita. L'émissaire du Chef de l'Etat annonce dès son arrivée dans le septentrion ivoirien, la création de Comités de vigilance :

(...) les comités de vigilance qui vont être installés dans le département de Korhogo auront pour mission de signaler les individus suspects à l'attention des autorités de la région (...) Le parti doit neutraliser les ennemis intérieurs et extérieurs (...) Nous devons rester vigilants face à ceux qui prêchant le faux, cherchent à renverser notre régime (...) Notre choix est clair. Il s'agit du libéralisme (...) Le communisme ne convient pas à la Côte d'Ivoire et nous sommes déterminés à lui barrer la route<sup>17</sup>

En dépit des discours marxistes<sup>18</sup> de ses dirigeants, le Burkina Faso n'était point un sanctuaire communiste car « il n'y a pas d'industries à nationaliser » (S. Andriamirado, 1987, p152) encore moins des terres arables pour les *kolkhozes*<sup>19</sup>. En vérité, Sankara se voulait « progressiste, révolutionnaire, tiers-mondiste, anti-impérialiste »<sup>20</sup>

tout en prônant dans sa gouvernance la justice sociale et la sobriété à la limite de l'austérité. Ses remontrances critiques sous fond de réquisitoire contre la politique française en Afrique qui dit il « évince un roitelet [Bokassa] et en débarque un autre [David Dacko] d'une caravelle » ou sa réprobation à toute relation entre la France et le régime d'apartheid en Afrique du Sud, lors de la visite de François Mitterrand au Burkina Faso en 1986, témoignent de son statut anti-impérialiste :

(...) la nécessité de lutter contre un ordre barbare, inique, rétrograde (...) contre le racisme, l'apartheid en Afrique du Sud (...) c'est dans ce contexte, Monsieur François Mitterrand, que nous n'avons pas compris comment des bandits comme Jonas Savimbi, des tueurs comme Pieter Botha, ont eu le droit de parcourir la France si belle et si propre. Ils l'ont tachée de leurs mains et de leurs pieds couverts de sang (...) » (B. Jaffré, 2008, p186).

En vérité, les critiques de Sankara s'adressent alternativement au Chef de l'Etat français François Mitterrand et au Président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Ce dernier allié de la France a toujours privilégié contrairement à ses pairs africains le dialogue avec le régime d'apartheid. Les officiels sud-africains ont été reçus en Côte d'Ivoire et Houphouët-Boigny a dépêché en Afrique du Sud plusieurs missions diplomatiques ivoiriennes. Meurtri par le discours de Sankara à la limite de l'incident diplomatique, François Mitterrand déclare de façon sibylline et anecdotique :

(...) c'est un homme un peu dérangement le président Sankara. C'est vrai il vous titille...avec lui il n'est pas facile de dormir en paix, il ne vous laisse pas la conscience tranquille.... Il a le tranchant d'une belle jeunesse et le mérite d'un Chef d'Etat dévoué à son peuple...Moi je ne

<sup>17</sup> *Fraternité Matin* n°5671 du 13/09/1983, p9.

<sup>18</sup> S. Diallo, « Sankara est-il communiste ? » in *Jeune Afrique* n°1194 du 23 novembre 1983, p43.

<sup>19</sup> Réformes agraires de l'Union Soviétique.

<sup>20</sup> E. Fall, *Jeune Afrique* n°1399 du 28/10/1987, p36

me froisse jamais de propos qui pourraient me heurter.... Mais il tranche trop vite ! (B. Jaffré, 2008, p188)

Son plaidoyer contre le service de la dette extérieure lors du sommet des Chefs d'Etat de l'OUA à Addis Abéba en juillet 1987 (B. Jaffré, 2008, pp191-193), sa tournée dans les pays de la ligne front contre l'apartheid notamment au Mozambique chez Samora Machel, en Zambie chez Kenneth Kaunda et en Tanzanie chez Julius Nyerere accreditent sa posture panafricaniste<sup>21</sup>. Outre le rapt de douaniers ivoiriens, l'assassinat de Valentin Kinda attise les tensions entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

## **2- L'assassinat du Mécène de l'hôtellerie Valentin Kinda à Abidjan (8 avril 1985)**

### **2.1-Les circonstances d'un crime énigmatique.**

Lundi 8 avril 1985, à Abidjan dans la commune de Marcory, une jeune femme pénètre dans le bar de l'hôtel Hibiscus. A peine arrivée, elle commande une menthe au lait et s'installe loin des regards indiscrets. A sa sortie du bar, elle s'entretient avec un homme qui demande à rencontrer Valentin Kinda ou son adjoint Macaire Ouédraogo. Valentin Kinda qui se trouvait au restaurant se rend au bar pour recevoir le visiteur. La conversation achevée, Valentin Kinda raccompagne le visiteur jusqu'à la porte du bar où il lui serre la main. Mais contre toute attente, le visiteur crie « Haut les mains ! »<sup>22</sup>. Surpris, Valentin Kinda s'exécute.

Dans la foulée, le jeune homme tire à trois reprises sur l'infortuné. Aussitôt le forfait accompli, l'homme s'engouffre dans une Toyota Cressida

où se trouvaient une jeune femme et un chauffeur (Y. Faure, *politique africaine* n°20, 1985, p80). La voiture démarre pour une destination inconnue. Qui était Valentin Kinda? Originaire du Burkina Faso, marié et père de 9 enfants, Valentin était le PDG d'une chaîne de restaurants utilisant 223 employés. Il a à son actif, l'Hôtel Hibiscus à Marcory, des enseignes au Postel 2001 au Plateau, le restaurant de l'ENSTP à Yamoussoukro, les cantines du centre de formation aux techniques du pétrole de Grand-Bassam et de Shell à Port-Bouët ainsi que le restaurant de Treich-Hôtel à l'avenue 16 à Treichville. Bref, Valentin Kinda était un magnat et un mécène inégalé de l'hôtellerie en Côte d'Ivoire. Il n'avait point de concurrent de sa trempe.

En vérité, ce monopole sans concession dans un domaine aussi stratégique que l'hôtellerie, par un étranger, qui contrôle la quasi-totalité des marchés de ce secteur vital, pouvait susciter, en plein marasme économique, dû à la détérioration des termes des échanges en 1985, chez les Ivoiriens les moins chauvins, un lourd malaise. En sus, le richissime homme d'Affaires voltaïque par son succès fulgurant à Abidjan pouvait susciter hantise et méfiance en Haute voltaïque d'autant plus que son style de vie<sup>23</sup> est aux antipodes de la justice sociale, de l'austérité et de la sobriété prônées par Sankara.

Par ailleurs, sa proximité avec les autorités ivoiriennes est perçue comme une collusion apparente avec les ennemis de la révolution et sa fortune colossale comme un fonds de déstabilisation à la solde des pourfendeurs de Sankara au sein de la diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Le meurtre du mécène de l'hôtellerie déclenche une joute diplomatique entre Abidjan et Ouagadougou.

<sup>21</sup> F. Kpatindé, « Adieu le panafricaniste » in *Jeune Afrique*, n°1400 du 4 novembre 1987, p26.

<sup>22</sup> *Fraternité Matin*, n°6149 du 10/12/1985, p6  
<sup>23</sup> Bourgeoisie ivoirienne

## 2.2- Controverse et altérité entre la Côte d'Ivoire et le Burkina.

Le 9 avril 1985, Thomas Sankara qualifie l'assassinat de Valentin Kinda de « crime crapuleux (...) »<sup>24</sup> et affirme que : « Ce forfait qui s'ajoute à plusieurs crimes et vexations dont sont régulièrement victimes, les ressortissants burkinabé vivant dans le pays voisin et sur lesquels les services de police de la Côte d'Ivoire n'ont pu livrer des résultats d'enquête satisfaisante... »<sup>25</sup>. Enfin, il somme le régime d'« Abidjan de faire en sorte que la sécurité et les droits des ressortissants burkinabé soient à l'avenir protégés (...) au même titre que (...) tous les hommes et toutes les femmes qui y vivent »<sup>26</sup>. Pour Thomas Sankara l'assassinat de Valentin Kinda est un crime crapuleux et non politique.

En réalité, ce crime odieux résulterait des caciques du régime ou de nationalistes ivoiriens peu enclins aux étrangers. Ces derniers reprochent aux étrangers d'avoir verrouillé de par leur génie et leur ingéniosité des pans entiers de l'économie ivoirienne au détriment des nationaux. En effet, nonobstant l'ivoirisation des emplois dans les administrations publiques en 1975<sup>27</sup> avec la substitution des enseignants nationaux aux coopérants étrangers, en dépit de l'ouverture des enseignes étatiques chaînes parcs pour contrôler le secteur de la grande distribution, les étrangers dominant le secteur informel ivoirien et se ruent désormais vers le couvert forestier de l'ouest du pays.

Ainsi, le meurtre de métayers burkinabé dans le bassin cacaoyer de Duékoué relevant souvent d'un crime crapuleux opéré par des quidams ou

inhérent à un litige foncier est assimilé à un acte de xénophobie par les gardiens de la révolution (S. Andriamirado, 1987, p138). Bref, pour Thomas Sankara, Valentin Kinda était un patriote parce qu'il était « particulièrement dévoué et généreux pour ses compatriotes burkinabé qui ont toujours trouvé auprès de lui aide, assistance et conseils »<sup>28</sup>. Par conséquent, son altruisme et sa générosité annihilent tous soupçons de crime au sein de la diaspora burkinabé.

Récusant la thèse de crime crapuleux émise par les autorités burkinabé, Abidjan affirme que « l'assassinat de Valentin Kinda est un crime politique exécuté par des tueurs à gages »<sup>29</sup>. Ces arguments sont soutenus par les opposants burkinabé en exil : « ça y est. Sankara agit comme Kadhafi. Il fait exécuter jusqu'à l'étranger ceux qui lui déplaisent. Kinda aidait les Burkinabé de Côte d'Ivoire. Il fallait l'éliminer » (S. Andriamirado, 1987, pp138-140). En sus, le Chef de l'Etat ivoirien s'insurge contre les allégations d'harcèlement des Burkinabés sur le territoire ivoirien :

Le gouvernement et le peuple ivoiriens sont indignés par cette déclaration aberrante qui laisse croire que les ressortissants burkinabé vivant en Côte d'Ivoire seraient l'objet de tracasseries ou d'actes perpétrés délibérément contre leurs personnes et leurs biens (...) tout en martelant qu'il n'entend recevoir d'ordre et de leçon de quelque pays que ce soit pour (...) assurer la sécurité et la protection de tous ceux qui vivent dans ce pays, et pour maintenir l'ordre sur l'ensemble de son territoire<sup>30</sup>.

Pour l'exécutif ivoirien, s'il est indéniable que Valentin Kinda n'était pas un homme politique, il n'en

<sup>24</sup> Chaîne Nationale Radio-Burkina, Journal du 09/04/1985

<sup>25</sup> File://G:/ Thomas Sankara Website-Chronologie.htm

<sup>26</sup> Communiqué du CNR sur La Voltavision du 12/04/1985.

<sup>27</sup> La Loi n°59-134 du 3 septembre 1959 portant code d'investissement.

<sup>28</sup> *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

<sup>29</sup> *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

<sup>30</sup> *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985



demeure pas moins que, son adjoint, Macaire Ouédraogo était un opposant redoutable à Thomas Sankara. En effet, cet opposant irréductible a échappé, dès l'entame de la révolution en octobre 1983, à une plusieurs tentatives de rapt à Abidjan. Dès lors, le mécène de l'hôtellerie, Valentin Kinda, devient, par l'effet de proximité avec l'opposant Macaire Ouédraogo, une cible potentielle pour les gardiens de la révolution qui le suspectent, à tort ou à raison, de financer depuis Abidjan les projets de déstabilisation contre le Burkina Faso.

Pour le régime d'Abidjan, Valentin Kinda a été exécuté par des tueurs à gages aux ordres du CNR. Bourreau à son insu donc martyr par défaut, Valentin Kinda figurait au panthéon des ennemis de la révolution sankariste. Surpris et ulcéré par les propos discourtois des autorités ivoiriennes, Basile Guissou, Ministre burkinabé des Relations extérieures, écrit à son homologue ivoirien Siméon Aké :

(...) Comment ne pas être surpris face à la violente campagne de diffamation que le gouvernement et les médias ivoiriens ont choisi de mener contre notre pays ? Nous nous estimons en droit d'exiger que des preuves soient fournies pour justifier toutes ces accusations gratuites, qui manifestement cache mal la volonté de nous utiliser comme des bouc-émissaires pour résoudre des scandales politico-financiers<sup>31</sup> sur fond de crise politique et sociale (...) [et intime l'ordre à ce dernier de mettre fin à] cette escalade unilatérale, inquiétante à plus d'un titre. Faute de quoi mon gouvernement se sentira délivré de toute la retenue morale que lui a imposée jusqu'ici la recherche de conciliation (S. Andriamirado, 1987, p140).

En réaction, le gouvernement ivoirien réplique sèchement en

<sup>31</sup> J-L Buchet, « Maire d'Abidjan et détournement 16 milliards FCFA » in *Jeune Afrique*, n°1262 du 13 mars 1985

déclarant qu'il « n'a pas d'ordre ni de leçon à recevoir de quelque pays que ce soit »<sup>32</sup>. Vexé par la réaction de l'exécutif ivoirien, Thomas Sankara rappelle son ambassadeur en poste à Abidjan. Néanmoins, le Chef de l'Etat ivoirien invite :

les frères africains qui ont trouvé refuge sur son sol au respect scrupuleux de la loi de l'hospitalité et à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte aux relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération que la Côte d'Ivoire entend entretenir avec tous les pays africains (...) affirme qu'il ne tolérera pas que cette terre d'hospitalité et d'accueil qu'est la Côte d'Ivoire soit utilisée à des fins de règlement de comptes ou d'assassinat politique (...) qu'il n'hésitera pas à mettre hors d'état de nuire tous ceux qui, profitant de cet havre de paix, veulent attenter à la vie et aux biens de ses habitants, qu'ils soient d'origine ou d'adoption<sup>33</sup>.

Hormis l'assassinat de Valentin Kinda, l'attentat contre l'hôtel Président de Yamoussoukro et l'explosion d'un dépôt d'armes à Ouagadougou altèrent les relations entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

### **3- Les actes de séditions entre la Côte d'Ivoire et le Burkina (Fév. Juin 1985)**

#### **3.1-L'attentat contre le réceptif hôtelier de Sankara à Yamoussoukro**

Le 12 février 1985, une bombe explose dans l'un des appartements de l'Hôtel Président de Yamoussoukro mis à la disposition de la délégation du Président Sankara (S. Andriamirado, 1987, p136). Dès lors, les autorités ivoiriennes tiennent en suspensions les officiels burkinabés. Selon les renseignements généraux ivoiriens, l'attentat de l'hôtel Président serait l'œuvre d'extrémistes proches de

<sup>32</sup> *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

<sup>33</sup> *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

Tomas Sankara. En effet, Askia Vincent Siguïé, Chef de Sécurité de la Présidence du Faso, aurait simulé un attentat pour tester l'efficacité des services de sécurité ivoiriens. En vérité, ces indices auraient été transmis à l'exécutif ivoirien par les proches de Blaise Compaoré<sup>34</sup>.

En effet, l'entente cordiale entre Thomas Sankara et son adjoint Blaise Compaoré au sommet de l'exécutif voltaïque dès l'entame de la révolution en août 1983 a viré dès 1985 à la suspicion puis à la méfiance réciproque à cause des divergences de vue sur la marche de la révolution.<sup>35</sup>

Corrélativement à la suspicion et à la méfiance entre les deux leaders de la révolution, Blaise Compaoré s'est lié d'amitié le Président ivoirien, connu pour son hostilité à Sankara, à cause de son Epouse Chantal Terrasson De Fougère (B. Jaffré, 2008, p273). Désormais gendre du patriarche Houphouët-Boigny, Blaise Compaoré ne semble guère enthousiasmé par les diatribes et rhétoriques belliqueuses de Sankara contre la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, Blaise Compaoré désapprouve le rôle primordial de Vincent Siguïé dans le dispositif sécuritaire de Sankara. Aux ultimes tractations ayant précédé le coup d'Etat du 4 août 1983, Vincent Siguïé aurait dénié à Blaise Compaoré le droit de diriger la révolution au détriment de Thomas Sankara.

Pour les partisans de Blaise « le capitaine Compaoré, sans lequel l'opération militaire [4 août 1983] et la mise en condition psychologique de la population n'auraient sans doute pas pu avoir lieu était tout désigné pour occuper la première place » (B. Jaffré, 2008, p274). Bref, l'hypothèse Siguïé aurait pour but de décrédibiliser puis d'écarter ce soldat hostile aux intérêts de Blaise Compaoré.

Pour Thomas Sankara, la piste Siguïé est invraisemblable. En effet, Yamoussoukro, capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, est une ville quasi déserte où le moindre intrus est répertorié par les services de renseignement ivoiriens. De surcroît, lorsqu'une conférence internationale ou à fortiori un sommet des Chefs d'Etat se tint, les services ivoiriens de sécurité tiennent l'hôtel Président sous haute surveillance.

La réputation desdits services formés par des experts israéliens et la Direction Générale des Services Extérieurs (DGSE) de la France interdit de supposer qu'ils aient pu à ce point manquer de vigilance. Cependant, les valises diplomatiques des officiels Burkinabé ne peuvent faire l'objet de fouille systématique à cause de la Convention de Vienne de 1961 relative aux franchises et privilèges diplomatiques. Mais à peine les effets de l'attentat de l'hôtel Président de Yamoussoukro atténués que l'explosion d'un dépôt d'armes à Ouagadougou ravive les tensions entre les deux Etats voisins.

### **3.2-L'explosion d'un dépôt d'armes dans une caserne du Burkina Faso**

Dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 1985, un dépôt d'armes explose au camp militaire de Gounghin près de Ouagadougou faisant trois morts. S'agit-il d'un acte de sabotage ? Pour le capitaine Thomas Sankara, l'ampleur des dégâts prouve manifestement que cet attentat était prémédité, planifié et soigneusement exécuté par ses opposants avec la complicité active des autorités ivoiriennes. En vérité, l'explosion du dépôt d'armes dans la caserne de Gounghin est interprétée par les officiels de la révolution comme une revanche ivoirienne contre l'attentat de l'hôtel Président de Yamoussoukro.

---

<sup>34</sup> S. Andriamirado., « Blaise Compaoré ou l'énigme permanente » in *Jeune Afrique* n°1399 du 28 octobre 1987, p38.

<sup>35</sup> *Sidwaya*, n°352 du 12/09/1985, p3.

En effet, l'attentat contre le fleuron et l'épicentre du pouvoir d'Etat à Yamoussoukro fut perçu comme un affront personnel au Président Félix Houphouët-Boigny et un défi aux services de renseignement ivoiriens réputés infailibles. Dès lors, l'attentat contre l'hôtel Président méritait impérativement une riposte appropriée.

En réalité, l'attaque de cette poudrière stratégique du Faso peut être assimilée à une tentative de putsch orchestrée par d'anciens dignitaires de l'armée en exil dans la sous-région avec le soutien actif d'Abidjan. Par ailleurs, l'attentat contre cette caserne serait aussi l'œuvre de militaires en rupture de ban avec la hiérarchie accreditant ainsi les prémices d'un schisme au sein du régime dès 1985.

En vérité, cette explosion est perçue comme le début d'une bataille fratricide pour le contrôle des casernes militaires entre les partisans de Thomas Sankara et ceux de Blaise Compaoré. Les menaces à peine voilée du Ministre de l'intérieur à l'égard des pourfendeurs de Sankara le 14 octobre 1987 « jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupés que des ennemis déclarés de la révolution. Il va falloir nous occuper de nos amis »<sup>36</sup> et les discours au vitriol contre Thomas Sankara au lendemain de son éviction du pouvoir d'Etat : « A la faveur des méandres de l'histoire, cet autocrate [Sankara] s'est hissé à la tête de notre révolution pour mieux l'étouffer de l'intérieur... » (S. Andriamirado, 1989, p38) accreditent les luttes intestines entre Sankara et Compaoré dans les casernes en 1985 avant le dénouement tragique du 15 octobre 1987.

Par ailleurs, l'explosion du camp militaire de Gounghin peut être consécutive à une obsolescence ou à la vétusté du matériel militaire dépourvu d'entretien ou à la méconnaissance de

nouvelles dotations d'armes en provenance de Lybie ou de l'URSS peu familières aux soldats burkinabé. Au lendemain de cet incident, Basile Guissou, Ministre burkinabé des Relations extérieures, envoie un message à son homologue ivoirien, Siméon Aké, pour dénoncer les manœuvres de déstabilisation ivoiriennes :

Ce sont là (...) des pratiques inadmissibles (...) au moment où nous œuvrons pour dissiper et aplanir toutes sortes d'obstacles (...) entre les peuples ivoirien et burkinabé, nous ne pouvons pas ne pas élever une vive et énergique protestation face à la persistance (...) d'actes séditeux à l'encontre du Burkina Faso (S. Andriamirado, 1987, pp138-139).

L'attentat contre la caserne de Gounghin marque la fin de cette guerre de leadership entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta.

## Conclusion

L'accession de Thomas Sankara au pouvoir d'Etat et la révolution qu'il instaure modifient les rapports de force entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta. Par ses critiques sans concessions contre le néo-colonialisme, Thomas Sankara se voulait progressiste, tiers-mondiste, panafricaniste par opposition à l'orgue des *roitelets africains* qui bradaient l'indépendance de l'Afrique et la dignité des peuples aux occidentaux contre les privilèges et délices du pouvoir d'Etat. L'inimitié entre Thomas Sankara et Houphouët-Boigny témoigne du *conflit de génération* entre *vétérans* de la lutte émancipatrice de l'Afrique, qui à l'épreuve du pouvoir d'Etat se sont mués en prédateurs des deniers publics et potentats peu soucieux des droits de l'homme et les *jeunes loups* agacés par les liens de vassalité entre l'Afrique et la France qui plombent

---

<sup>36</sup> Remi CARAYOL, « Sankara enfin toute la vérité ? » in *Jeune Afrique* n°2813 du 7 au 13 décembre 2014

l'émergence du continent. Par ailleurs, l'altérité entre Thomas Sankara et Houphouët-Boigny consacre aussi une remise en cause du *tutorat* et de la *prééminence* de la Côte d'Ivoire sur la Haute Volta que le *puzzle* et les frontières héritées de la colonisation avaient établis. Bref, les rapt, crimes odieux ou politiques et actes de subversifs ont détérioré les relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et altéré, sur l'autel des dogmes idéologiques et des conflits de génération, les rapports personnels entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

## Bibliographie

### Les périodiques

ANDRIAMIRADO Sennen, 1984, « Sankara nettoie, Houphouët attend » in *Jeune Afrique* n°1223, p27.  
 a., 1987, « Blaise Compaoré ou l'énigme permanente » in *Jeune Afrique* n°1399, p38.  
 b., et C. Casteran, 1989, « Ouagadougou, il n'en reste qu'un » in *Jeune Afrique* n°1500, p20  
 BUCHET Jean Luc, 1985, « Le maire d'Abidjan et les 16 milliards FCFA » in *Jeune Afrique*, n°1262, p7.  
 CONCHIGLIA Angela, 1985, « Sankara démantèle le complot » in *Afrique-Asie*, spécial, p8.  
 DIABY Sory, 1985, « Le PDG des restaurants Valentin Kinda tué à l'Hibiscus » in *Fraternité Matin*, n°6149, p1.  
 a., 1985, « Le récit du crime » in *Fraternité Matin*, n°6149, p6.  
 b., 1985, « L'assassinat de Valentin Kinda : c'est un crime politique exécuté par des tueurs à gages » in *Fraternité Matin*, n°6152, p1  
 DIALLO Siradou, 1983, « Sankara est-il communiste ? » in *Jeune Afrique* n°1194, p43.  
 a., 1983, « Pierre Ouédraogo : le porte-voix de la révolution » in *Jeune Afrique* n°1199, p69.

b., 1983, « Le sage et l'enfant terrible » in *Jeune Afrique* n°1188, p43.

c., 1983, « La menace c'est le rejet » in *Jeune Afrique* n°1194, p32.

d., 1984, « Sankara contre Houphouët » in *Jeune Afrique* n°1199-1200 1984, p76.

FALL Jean Karim, 1987, « Tom Sank ou la tendresse au pouvoir » in *Jeune Afrique* n°1399 p36.

IBRAHIMA Baba Kaké, 1989, « Burkina : la radio diffuse les aveux des comploteurs » in *Le Journal de l'Afrique* n°28, p30.

PKATINDE Francis, 1987, « Adieu le panafricaniste » in *Jeune Afrique* n°1400, p26.

### Revue scientifique et Ouvrages

ALLIALI Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris-Editions.

ANDRIAMIRADO Sennen, 1987, *Sankara le rebelle*, Paris, Jeune Afrique Livres.

a., 1989, *Il s'appelait Sankara, chronique d'une mort violente*, Paris, Jeune Afrique Livres

COULIBALY Ouezzin, 1989, *Combat pour l'Afrique Ouezzin Coulibaly 1946-1958*, Abidjan, NEA

DREYFUS Simon, 1978, *Droit des relations internationales : éléments de droit international public*, Paris, Cujuas.

FAURE Olivier « Ouaga et Abidjan : divorce à l'africaine » in *politique africaine* n°20 de décembre 1985

GUIRMA Frédéric, 1991, *Comment perdre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yaméogo*, Edition Chaka

JAFFRE Bruno, 1989, *Le Burkina Faso : De la Révolution à la Rectification*, Paris, l'Harmattan

a., 2008, *Biographie de Thomas Sankara, La patrie ou la mort* Paris, l'Harmattan

OUATTARA Valère, 2006, *L'ère Compaoré : crimes politiques et gestion du pouvoir*, Paris, Klamba

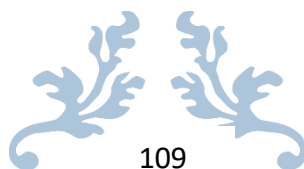
OTAYEK René, 1983, « Le changement politique et constitutionnel en Haute-Volta in *L'Année Africaine*, pp86-106.  
a., 1987, « Burkina Faso : Quand le tambour change de rythme, il est indispensable que les danseurs changent de pas » in *Politique africaine*, n°28, pp116-123.

SOME Vincent, 1990, *Thomas sankara, L'espoir assassiné*, Paris, L'Harmattan.

Numéro 004 Décembre 2021  
Histoire et Analyses des Relations Internationales  
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations  
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°004 Décembre 2021